



Doc. 11901

05 mai 2009

Coordination des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe avec le label «Patrimoine européen» de l'Union européenne et promotion de leur développement à l'est du continent européen

Proposition de recommandation

déposée par Mme Josette DURRIEU et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'identification et la revitalisation des chemins de Saint-Jacques de Compostelle ont conduit le Conseil de l'Europe à créer, le 23 octobre 1987, les itinéraires culturels. Au travers des routes empruntées au Moyen Age par des pèlerins venus de tout le continent, le Conseil de l'Europe entendait faciliter l'émergence d'une véritable identité culturelle européenne. Dépassant le cadre des chemins de pèlerinage, la mention «Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe» a depuis été attribuée à une vingtaine de routes, consacrées à des thèmes aussi divers que la musique, l'architecture, l'agriculture ou la langue.

La chute du mur de Berlin a marqué le début de la réunification du continent européen, et il est apparu que la prise de conscience de l'unité du patrimoine bâti pouvait manifester concrètement, aux yeux des 800 millions d'Européens, l'unité d'une civilisation commune par-delà la diversité des apparences et les frontières des Etats.

Ainsi, la résolution (98) 4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe adoptée le 17 mars 1998 a permis de mettre en place un cadre formel pour l'octroi du label «Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe». Les itinéraires retenus doivent désormais répondre à un certain nombre de critères précis, au premier rang desquels la nécessité pour les projets présentés d'être le fruit d'une coopération entre plusieurs Etats membres. L'instruction et le montage financier des dossiers sont confiés à l'Institut européen des Itinéraires culturels sis à Luxembourg. Le Conseil de l'Europe décerne, au terme de la procédure, les mentions «Itinéraire du Conseil de l'Europe» ou «Grand itinéraire culturel du Conseil de l'Europe», selon la taille du projet. Aucune subvention n'est accordée.

La résolution (2007) 12 du Comité des Ministres, adoptée le 10 octobre 2007, modernise le cadre existant pour permettre une meilleure sensibilisation des populations des Etats membres aux itinéraires culturels. Elle associe également l'octroi de la mention à une médiatisation du projet et à l'intégration de celui-ci dans une offre touristique. L'accent doit également être mis sur des actions à destination du public scolaire.

La liste des itinéraires labellisés traduit néanmoins un net déséquilibre en faveur de l'ouest du continent européen. Une revitalisation du patrimoine culturel des pays issus de l'ancien bloc soviétique apparaît pourtant indispensable au regard des joyaux que cette région renferme. Elle est également nécessaire face aux menaces de détérioration, voire de destruction qui pèsent sur celui-ci.

Créé en mars 2007 sous l'égide de l'Union européenne, le label «Patrimoine européen» distingue les hauts lieux de mémoire et de création. Il répond à un double objectif: renforcer l'attractivité des territoires et mettre en avant l'identité culturelle de l'Union européenne. Plus de quarante sites bénéficient d'ores et déjà de ce label.



Les analogies entre les deux labels sont à cet égard plus que tangibles et peuvent apparaître comme source de confusion pour les porteurs de projets et pour les publics. Cette multiplication des labels contribue également à en affaiblir la portée symbolique.

Aussi serait-il souhaitable de clarifier les procédures respectives, les zones couvertes et les acquis ainsi que les évolutions en cours.

En conséquence, l'Assemblée invite le Comité des Ministres à prendre contact avec l'Union européenne en vue de mettre en place une véritable coopération entre les deux institutions quant à l'octroi des labels et faire émerger le maximum de complémentarité entre les deux mentions.

L'Assemblée souhaite que cette collaboration débouche sur la création d'une structure commune chargée d'instruire les demandes de labellisation.

L'Assemblée demande également au Comité des Ministres de favoriser la pleine extension de projets d'itinéraires culturels à l'est du continent européen, en vue de promouvoir la préservation du patrimoine local et encourager le développement du tourisme dans ces régions.

Signé (voir au verso)

Signé¹:

DURRIEU Josette, France, SOC
ABURTO BASELGA Fátima, Espagne, SOC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BADRÉ Denis, France, ADLE
BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
BLUM Roland, France, PPE/DC
BRASSEUR Anne, Luxembourg
COLOMBIER Georges, France, PPE/DC
CORTAJARENA ITURRIOZ Elvira, Espagne
COUSIN Alain, France, PPE/DC
DOZZO Gianpaolo, Italie, GDE
FARINA Renato, Italie, PPE/DC
FERNÁNDEZ-CAPEL BAÑOS Blanca, Espagne, PPE/DC
GALATI Giuseppe, Italie, PPE/DC
GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
GAUTIER Gisèle, France, PPE/DC
GLESENER Marcel, Luxembourg
GREFF Claude, France, PPE/DC
GROSSKOST Arlette, France, PPE/DC
HUNAULT Michel, France
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
KARAMANLI Marietta, France, SOC
LECOQ Jean-Paul, France, GUE
MALGIERI Gennaro, Italie, PPE/DC
MARLAND-MILITELLO Muriel, France, PPE/DC
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
MIGNON Jean-Claude, France, PPE/DC
NACHBAR Philippe, France, PPE/DC
ROUQUET René, France
SANTINI Giacomo, Italie, PPE/DC
VITALI Luigi, Italie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste